

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 3, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
N° 255
30 fr.
16
9
Poste:
35 fr.
18
10
On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste.
chez tous les libraires.

SAUMUR, 1^{er} OCTOBRE 1886

Chronique générale.

LE VOYAGE DE M. DE FREYCINET.

M. de Freycinet a quitté Toulouse et il est parti avec sa suite pour Montpellier.

Les dépêches disent que le voyage s'est effectué sans incident. Sur la route, préfets, maires, conseillers venaient le féliciter aux gares. Il y avait même des concours de jeunes filles en costumes pittoresques; c'est la seule distraction qu'ont eue les voyageurs.

L'accueil a été froid sur tout le parcours; mais M. le Premier était de mauvaise humeur à Certe. Il a profité de ce que le train était en retard de quelques minutes pour monter vivement le chef de gare.

Voici l'arrivée à Montpellier; on télégraphie de cette ville:

Le train ministériel est arrivé ici avec un certain retard. Une foule nombreuse attendait M. le président du conseil à la gare; toutes sur le parcours du cortège étaient ornées de mâts et éclairées de lanternes vénitienes.

La municipalité et de nombreux sénateurs et députés attendaient M. de Freycinet à la gare et l'ont accompagné à la préfecture où eut lieu un dîner d'une quinzaine de convives.

On croit que le discours de Montpellier sera peu important; déjà celui de Toulouse était guère. M. de Freycinet, qui est un libéral, aime sans doute les propositions décroissantes.

Montpellier, 30 septembre, soir.
Ce matin, à dix heures, le président du conseil a reçu à la préfecture les corps consulaire, les fonctionnaires publics ainsi que les officiers de l'armée.

Après midi, M. de Freycinet est allé visiter la Faculté de médecine et l'École d'agriculture.

Il a été reçu par M. Foez, directeur, qui lui a souhaité la bienvenue.

Deux discours ont été prononcés au cours des présentations: l'un par le vice-président du Conseil de l'Hérault, l'autre par l'agent consulaire grec, à Montpellier.

Au point de vue politique, nous avons confiance dans le gouvernement actuel, a dit le premier orateur; au point de vue des affaires, l'Hérault a un grand désir de voir construire divers canaux d'irrigation qui serviront à la prospérité du pays.

M. Popas, agent consulaire de la Grèce, a pris la parole à son tour et il a souhaité la bienvenue au président du Conseil au nom des Grecs de Montpellier et de la région.

En prenant la parole, dit-il, je viens accomplir un devoir et acquitter une dette de reconnaissance envers la République.

Jamais la Grèce n'oubliera les témoignages de sympathie qui lui ont été prodigués par la France dans les circonstances critiques qu'elle a récemment traversées.

L'orateur remercie particulièrement le ministre des affaires étrangères de France et il fait des vœux pour qu'il conserve longtemps le pouvoir.

Le président du Conseil a remercié les orateurs de leurs témoignages de sympathie qu'il reporte sur le gouvernement tout entier.

M. Dandrés, parlant au nom de la députation de l'Hérault, dit que la majorité républicaine accorde une pleine confiance au ministère, mais qu'elle compte sur la complète exécution du programme ministériel, non seulement au point de vue politique, mais encore et surtout au point de vue des progrès à accomplir et des travaux à exécuter. M. de Freycinet répondant à l'orateur complète et accentue encore le discours de Toulouse.

Le soir, au banquet qui lui a été offert par la municipalité, M. de Freycinet s'est montré très touché de la réception qui lui était faite.

Le président du conseil, qui devait rentrer à Paris dimanche soir, ne rentrera que lundi.

M. de Freycinet a décidé qu'il passerait toute la journée de dimanche à Bordeaux.

LE RETOUR DE M. GRÉVY

Le beau temps exceptionnel dont nous jouissons en ce moment a décidé M. Jules Grévy à prolonger son séjour à la campagne jusqu'au 10 octobre.

La réconciliation du Pape et de l'empereur d'Allemagne est près de se faire complète.

La Gazette de Francfort reçoit de Rome les informations suivantes à ce sujet:

« Les négociations entre M. de Schlozer et la curie au sujet de la révision de la législation politico-ecclésiastique marchent très bon train. La curie est représentée par M^{sr} Galimberti, remplaçant le cardinal secrétaire d'Etat; mais le Saint-Père surveille avec un soin jaloux la marche des négociations.

« Les conférences ad hoc ont cette fois-ci un caractère tout à fait officiel et non pas confidentiel comme la dernière fois. Le résultat des négociations servira ensuite de base aux projets de loi que l'on soumettra encore cet hiver au Landtag prussien et au Reichstag allemand. Selon M. de Schlozer, le chancelier M. de Bismarck désirerait un accord parfait et décisif avec l'Eglise et aurait déclaré qu'il en avait assez des ennuis du Kulturkampf.

« La Cour de Rome a bon espoir dans le résultat final; on estime que la signature de l'accord sera suivie de l'érection d'une ambassade allemande auprès du Vatican. M. de Schlozer, ministre plénipotentiaire prussien, est, en sa qualité de futur ambassadeur d'Allemagne, très content de la bonne tournure prise par ces négociations.»

On peut considérer maintenant l'accord comme conclu. M. de Bismarck aura donné la paix religieuse à son pays après une persécution restée inexplicable contre les catholiques.

Il reconnaît son erreur et la répare. Ce ne sont pas les républicains français qui en feront jamais autant. Quant ils ont commenté une sottise, ils y persévèrent.

La question de la fameuse tour de 300 mètres, due au plan de M. Eiffel, vient, paraît-il, d'être résolue définitivement par l'affirmative.

Nous lisons dans la République française:

« A la suite de conventions passées entre l'Etat, qui fournirait un million et demi pour cette construction, et la Compagnie Eiffel, qui doit parfaire la somme de six millions, il a été décidé que la tour serait maintenue pendant vingt ans au Champ-de-Mars.

« Mais le plan primitif a été légèrement modifié en ce qui concerne l'emplacement. Au lieu de dresser la tour dans l'axe de la porte monumentale qui sera construite au bout de l'avenue Rapp, on la placera beaucoup plus près de la terrasse qui borde les squares actuels du Champ-de-Mars.

« Deux raisons ont déterminé le comité de l'Exposition à cette modification:

« D'abord l'observation faite par le ministre de la guerre que pendant vingt ans cette tour gênerait les manœuvres, si elle était placée près du centre du Champ-de-Mars.

« Ensuite cette considération que l'énorme tour métallique ne se trouverait séparée des pavillons des sections françaises, étrangères, des arts libéraux et des beaux-arts que par un espace de trente mètres.

« Ce voisinage encombrant eût été du plus mauvais effet pour les pavillons.

« Du reste, il va être possible de se rendre un compte exact de l'effet que produira la tour Eiffel.

« Dans une quinzaine de jours, on fera partir du Champ-de-Mars un ballon captif qui sera retenu à une hauteur de 300 mètres.

« De la nacelle on laissera descendre quatre câbles qui seront fixés au sol à l'écartement que doivent avoir les quatre assises de la tour.

« Ces câbles figureront les courbes que traceront les arêtes vives de la tour.

« De loin en loin des drapeaux, fixés aux câbles, indiqueront la place où se trouveront les étages.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

— Je ne veux pas que tu meures ainsi, dans la douleur de ton Dieu. Tu as été baptisé. Repents-toi, confesse-toi; que je te retrouve un jour dans le paradis où sont les braves comme toi.

— Lève-toi, le blessé, il le porta plus loin, sous un arbre où il y avait là; et, chemin faisant, il lui souffla dans le visage.

— Tu es mort, j'ai tant de peine de t'avoir tué! Je ne veux pas que tu meures ainsi, dans la douleur de ton Dieu.

— Tu es mort, j'ai tant de peine de t'avoir tué! Je ne veux pas que tu meures ainsi, dans la douleur de ton Dieu.

— Tu es mort, j'ai tant de peine de t'avoir tué! Je ne veux pas que tu meures ainsi, dans la douleur de ton Dieu.

— Tu es mort, j'ai tant de peine de t'avoir tué! Je ne veux pas que tu meures ainsi, dans la douleur de ton Dieu.

— Tu es mort, j'ai tant de peine de t'avoir tué! Je ne veux pas que tu meures ainsi, dans la douleur de ton Dieu.

— Tu es mort, j'ai tant de peine de t'avoir tué! Je ne veux pas que tu meures ainsi, dans la douleur de ton Dieu.

Deux jours après, Nicolas mourait à son tour victime de sa témérité, frappé par un boulet de l'armée royaliste, au milieu des bleus qu'il poursuivait.

— Laisse-moi là, dit-il à son frère Jean, qui voulait l'emporter dans une ferme: tu n'auras pas le temps. Seulement, écoute bien.

Il recueillit ses forces, et ajouta ces mots, qui furent son dernier soupir:

— J'offre le sacrifice de ma vie, pour que de ta race il naisse un prêtre.

Le vœu de ce vaillant avait été exaucé. Le fils de Jean Rémy s'était fait prêtre, et, soldat d'avant-garde comme son oncle, était parti, à vingt-cinq ans, pour les missions de Corée. Le coup avait été rude pour Gerbellière.

Il lui en avait coûté beaucoup de se séparer de ce fils unique, sur qui reposait l'avenir de la ferme, et je ne sais quelle amertume lui en était restée au fond du cœur. Il n'en parlait jamais qu'il n'y fût amené, et quand Annette, encore petite, lisait devant la famille assemblée les lettres qui, de temps à autre, arrivaient du fond de l'Orient, il manquait rarement de dire, la lecture terminée:

— Rémy n'est plus là, ma fille, Dieu l'a pris. Je ne m'en plains pas. Mais je vieilliss, et j'ai besoin d'un remplaçant, il faudra te marier de bonne heure.

Annette était devenue grande. Un premier parti

s'était offert pour elle: elle l'avait repoussé. Elle acceptera le prochain, avait pensé Gerbellière. Un second prétendant avait eu le même sort, puis un troisième encore. Les jeunes gars de la paroisse, qu'étaut fortune ailleurs, ne l'avaient plus demandée.

Le père cherchait avec inquiétude quelle pensée secrète sa fille lui cachait. Il l'apprit un jour. Annette lui déclara qu'elle désirait entrer au couvent. Alors un mauvais sentiment s'empara de lui. La mère n'était plus là pour calmer et ramener à la raison la nature emportée du métayer. Il éclata en reproches contre ce qu'il appelait l'ingratitude de sa fille, l'accusa d'abandonner sa vieillesse, et lui signifia que jamais elle n'aurait son consentement.

A partir de ce jour, la vie fut insupportable pour Annette, à la Gerbellière. Son père, à la moindre occasion, donnait cours à une violente irritation, que la douceur inflexible de la jeune fille ne faisait qu'exaspérer. Pour échapper à cette situation, elle avait demandé à entrer en apprentissage chez maîtresse Guimier, et le père avait espéré, en le lui permettant, que le goût du métier lui viendrait, et la ferait renoncer au couvent.

De la sorte, pendant un an, absente tout le jour, ne rentrant à la ferme qu'après le coucher du soleil, elle avait eu la paix. Le grand Luneau était venu rompre cette trêve.

Le parti n'était pas, sans doute, aussi beau que ceux qu'Annette avait déjà refusés. Mais Gerbellière, qui vieillissait rapidement, irrité d'ailleurs de la longue résistance de sa fille, fit bon accueil à la demande de Sosthène.

Annette, au lieu de répondre non, avait cherché à gagner du temps.

— Laissez-moi aller passer six mois à Pouancé pour me finir dans mon métier, avait-elle dit. Après, nous en reparlerons.

Elle espérait, à son tour, que six mois changeraient quelque chose aux résolutions de son père. Hélas! ces six mois avaient passé comme un jour heureux; la dernière heure en était sonnée; il fallait revenir à la Gerbellière.

Ce fut un chagrin très vif pour la jeune fille de quitter la petite maison de Pouancé où elle avait reçu une si tendre hospitalité, sa tante et ses cousines, depuis longtemps averties et complices, le couvent, où chaque matin elle allait prier et chercher la force.

Elle arriva un samedi vers midi à Matans, par la voiture du messenger. Un peu avant d'atteindre la Gerbellière, elle aperçut un attelage de bœufs qu'elle connaissait bien, immobile au bout d'un champ, et un homme assis sur la charrue.

— Voilà le père, dit-elle, je vais descendre.

Le messenger arrêta sa charrette. Annette sauta à terre, paya, remercia, et passa l'échelle. Elle

Le ministre de la guerre a fait demander par voie télégraphique à M. le général Jamont de lui fournir des explications sur les faits qui avaient pu donner lieu aux bruits d'après lesquels les cantonniers auraient vendu, au Tonkin, les dons nationaux provenant des Dames françaises.

M. le général Jamont fait connaître télégraphiquement que depuis le mois d'octobre 1885, un transit fonctionne régulièrement et que les pertes qui peuvent se produire sont tout à fait exceptionnelles ; mais avant l'établissement de ce transit, des colis ont été perdus ou volés à Haïphong et parmi eux des dons nationaux.

Aujourd'hui, ou plutôt depuis octobre 1885, le directeur du service de santé, seul, reçoit tous les dons nationaux : il en fait la répartition entre les médecins des ambulances et des corps de troupe ; il adresse mensuellement un compte rendu au ministre.

On comprend néanmoins que de rares détournements peuvent encore se produire ; ils sont imputables aux convoyeurs et coolies qui sont d'ailleurs responsables ; c'est ainsi que quelques caisses ont été ouvertes au début dans le trajet de France au Tonkin.

Mais, depuis longtemps il est impossible, on peut l'affirmer, que des dons nationaux aient pu entrer dans le commerce.

NOS DÉPUTÉS S'AMUSENT

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien remarquer que l'article suivant est emprunté textuellement à la *Petite République française* :

« Pour la belle besogne qu'ils font, ce n'était vraiment pas la peine à MM. les députés, membres de la commission du budget, de devancer le retour des Chambres et d'arriver six semaines avant leurs collègues.

Après avoir bouleversé de fond en comble le système financier du gouvernement, si bien que la Chambre ne saura plus par quel bout entamer la discussion du budget, voici nos excellents commissaires qui trouvent que tout est pour le mieux et s'offrent, en délassément de leur fatigue, quelques agréables excursions.

Sur l'invitation du général Boulanger, nos députés se sont rendus à Chavignon, dans le département de l'Aisne, pour assister à des expériences d'artillerie.

Ces expériences, d'ailleurs, et nous sommes ravis de l'apprendre, ont été des plus intéressantes.

Il paraît que les nouveaux obus ont une force destructive dont rien ne peut donner une idée jusqu'à ce jour. Cinquante obus ont suffi pour détruire un ouvrage de défense important.

Les expériences du fusil ont également donné des résultats très sérieux.

A merveille. Mais que faisaient là les membres de la commission du budget ? C'étaient de simples curieux, et pour les neuf dixièmes incapables absolument d'ap-

précier les conséquences des expériences qui se produisaient devant leurs yeux.

« Le plus clair de leur affaire a été de prendre part au fort beau dîner commandé par le général Boulanger au buffet de la gare. Là ils étaient tous compétents.

Nous comprenons fort bien l'invitation du général Boulanger, qui suit imperturbablement son rôle de politicien militaire.

Mais nous ne comprenons pas du tout l'acceptation des membres de la commission.

A chacun son métier ! les affaires militaires seront mieux traitées et le budget mieux équilibré ! »

LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE SOUS LA RÉPUBLIQUE

Il n'y a pas qu'à Saint-Germain qu'on entend imposer à certains pères de famille l'obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles laïcisées.

Nous trouvons, en effet, dans le *Charentais*, une lettre qui dénonce un procédé analogue dont est victime la gendarmerie de Brigueuil (Charente).

« Les gendarmes de cette brigade, dit notre confrère, comme en maints endroits, envoient leurs enfants aux écoles libres ; on vient de leur signifier qu'ils sont obligés de les mettre aux écoles communales. L'opinion publique est indignée de la violence qui est faite à des hommes qui, par discipline, souffrent sans se plaindre. »

Il faut donc en conclure que le gouvernement a deux poids et deux mesures. Tandis que ses préfets, quelquefois, annulent les arrêtés illégaux pris par des maires trop zélés, il viole lui-même la loi en imposant tyranniquement aux gendarmes l'obligation de mettre leurs enfants dans ces mêmes écoles.

Nous demandons ce que signifient de pareils agissements. Est-ce à dire que les écoles laïques se vident de jour en jour et que MM. Boulanger et Goblet se croient le droit, pour les remplir, de recourir à des moyens illégaux et arbitraires ?

On peut le croire. Dans tous les cas, on voit ce qu'il faut penser de la valeur de l'annulation de l'arrêté de M. de Mortillet.

Les feuilles républicaines qui n'ont pas osé prendre la défense du maire de Saint-Germain blâmeront-elles les injonctions adressées aux gendarmes de Brigueuil ?

ÉTRANGER

Le général Kaulbars prend décidément l'allure d'un dictateur à Sofia.

Les représentants des puissances ont eu connaissance, à titre officieux seulement, de la circulaire que le général Kaulbars a envoyée aux représentants de la Russie en Bulgarie et les instructions qu'elle contient sont d'une raideur qui ne souffre guère la réplique.

Le ton est comminatoire et même insolent, si les lignes suivantes, attribuées au représentant de la Russie, sont exactes :

Il parlait doucement, sans ce tremblement qu'il avait quand il commandait, et ses bœufs, ne reconnaissant pas sa grosse voix de labour, rangés à l'ombre des pommiers, happaient quelques feuilles aux haies, et songeaient : Ce n'est pas pour nous.

La jeune fille reprit la voyette. Ses craintes s'étaient presque dissipées. La question qu'elle redoutait, il ne l'avait pas faite. Peut-être la lumière s'était levée en lui. Qui sait ? Pour changer les cœurs, il faut si peu de choses et si peu de temps ; et tant de choses arrivent dans six mois ! Elle était tout entière, à présent, à la joie du retour. L'enfant reparut en elle, et elle rentra en faisant le tour de la ferme, pour surprendre sa sœur Marie.

(A suivre.)

APRÈS LE PARTAGE. — A propos du partage des biens, qui donnerait, dit-on, à chacun six francs à dépenser par jour.

Un homme arrive à la porte d'un boulanger.

— Boulanger, j'ai six francs à manger par jour, donne-moi du pain.

— Moi aussi j'ai six francs à dépenser par jour et je ne fais plus de pain.

— Eh bien ! qu'est-ce que tu veux que je mange ?

— Mange tes six francs.

« Enfin, nous conseillons à tous les patriotes bulgares d'oublier le passé, de ne penser qu'à l'avenir, d'entrer amicalement, unanimement, dans la nouvelle vie de l'État qui va s'ouvrir devant eux, et de préparer ainsi pour son jeune gouvernement un terrain dégagé de tous miasmes. »

La signification est brutale, on ne peut le nier. Est-ce le moyen d'être mieux compris ?

Le général Kaulbars doit connaître l'Orient en général et la Bulgarie en particulier.

ESPAGNE. — La fille du général Villacampa a donné un admirable exemple de piété filiale.

Elle a frappé à toutes les portes des hommes politiques pour demander la clémence en faveur de son père ; elle se montre infatigable, quoique quelques portes lui soient restées fermées.

Elle s'est présentée chez l'ex-ministre Nunez de Arce, président de l'Athénée de Madrid.

La fille du général est tombée en syncope et a été prise d'une attaque de nerfs.

Elle a prié le président de réunir les membres de l'Athénée pour demander la clémence du gouvernement.

Ses cris étaient déchirants et ont ému tout le voisinage.

Des dames et des messieurs ont supplié, les larmes aux yeux, le président de l'Athénée, d'accéder à la demande de la malheureuse qui a perdu trois fois connaissance.

M. Nunez de Arce a réuni aussitôt le comité de direction de l'Athénée, qui a fait une démarche auprès de M. Sagasta.

Les provinces d'Espagne envoient par télégrammes des pétitions signées par toute la hiérarchie sociale pour demander la clémence envers ceux qui seraient condamnés à mort.

Un grand nombre d'évêques se sont associés à ces pétitions.

Les veuves du général Velarde et du colonel Mirasol ont demandé la clémence pour les auteurs de l'insurrection militaire.

Madrid, 30 septembre 1886.

Par ordre du ministre de la guerre, une vingtaine d'officiers de la garnison de Saragosse ont été transférés dans d'autres corps.

Cinq officiers ont été arrêtés à Bilbao, trois à la Corogne.

Tous les détenus civils, à l'exception de trois, ont été mis en liberté à Madrid.

Madrid, 30 septembre.

La fille du général Villacampa a sollicité l'intervention du nonce et a télégraphié à Léon XIII. Le gouvernement n'en reste pas moins jusqu'à présent inébranlable dans sa décision de faire exécuter les arrêts des conseils de guerre dans toute leur rigueur.

Le dossier du procès du général Villacampa a été remis aujourd'hui à son défenseur, le général Ruiz Dana, à qui on a accordé un délai de 48 heures pour préparer sa défense.

Le ministère public demandera la peine de mort.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 30 septembre.

Les mouvements de nos rentes sont peu étendus, toutefois la nuance est faible : 3 0/0 à 82 47, 4 1/2 0/0 à 110 10.

L'Action du Crédit Foncier est soutenue à 1,393. Les Obligations Foncières et Communales à lots donnent lieu à des achats très suivis, surtout les obligations à six tirages par an. Parmi ces dernières, les plus recherchées sont les obligations foncières 1885 qui sont encore à 40 francs du pair.

La Société Générale se tient à 472.50. Les tendances plus faibles du marché ont déterminé un léger recul qui permet de mettre ce titre en portefeuille à un cours très favorable.

L'Action de la Société des Dépôts et Comptes courants se traite à 600. Il ne faut pas oublier qu'un coupon de 7.50 vient à échéance le 2 novembre. Le prix d'achat ressort donc à 592.

L'Action de Panama donne lieu à des négociations très actives de 387 à 390. Les travaux marchent avec une grande régularité et le cube total extrait atteindra au 31 décembre prochain 30 millions de mètres.

Les actions de nos Chemins de fer n'ont pas varié. On cote les obligations à leur plus haut cours.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre ; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 58 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

REPRISE DES COURS À L'ÉCOLE DE CAVALERIE.

Hier a eu lieu l'arrivée à Saumur des nouvelles divisions de lieutenants et sous-lieutenants. Aussi nos rues présentaient-elles partout un aspect inaccoutumé. Mouvement de donnes, bagages, voitures de place, landaus, calèches, tout cela circulait, rouillait, trottait, courait, venait, aux allures les plus vives.

Dans les cafés, on absorbait les premières consommations à la hâte pour se serrer la main et renouveler connaissance.

Le commerce lui-même était très affairé partout les étalages étaient disposés en vue des besoins des nouveaux arrivants.

Aujourd'hui, MM. les officiers sont dans le rang et reçoivent les premières instructions.

Un lieutenant du 4^e régiment de chasseurs à cheval norvégiens, M. Jean Egeberg Ottesen, est arrivé à Saumur où il va suivre les cours de l'École de cavalerie.

Pour répondre au désir exprimé par un grand nombre de nos lecteurs, nous publions demain la liste complète des officiers assimilés faisant partie du cadre constituant (état-major) de l'École d'application de cavalerie.

Nous sommes heureux de trouver, dans la liste des candidats admis à l'École polytechnique, le nom d'un de nos jeunes compatriotes, M. Guéry, ancien élève de l'Institution Saint-Louis.

UNE BARRIÈRE NECESSAIRE. — A la sortie de la gare de Nantilly, à environ deux cents mètres de cette gare, existe un passage à niveau du chemin de fer de l'Etat, sur l'ancien chemin de Chaintres, aujourd'hui chemin classé de Saumur à Fontevault. Ce passage est excessivement dangereux, en ce qu'il existe sur un endroit où, la voie du chemin de fer décrivant une courbe, on ne peut voir les trains entrer ou sortir de la gare. Plusieurs accidents ont failli arriver. Il est indispensable, pour éviter ceux qui peuvent survenir à chaque instant, d'établir une barrière en cet endroit. Il est certaines personnes qui ont failli être écrasées, et beaucoup de chevaux, se jetant à l'écart à la vue d'un train qui survenait sans qu'on puisse l'apercevoir, ont occasionné des avaries.

LES MERCURIALES

Le ministre de l'agriculture vient de dresser aux préfets une circulaire, où il prescrit les mesures à prendre pour que les mercuriales officielles du prix des blés soient désormais établies sur des données plus exactes et plus sûres que par le passé.

A cet effet, les mercuriales de chaque marché devront mentionner, outre les cours des grains, la quantité vendue sur le même marché. — En outre, le prix devra être celui du quintal.

Ces mesures sont jugées avec raison indispensables, dit la circulaire, pour assurer aux mercuriales de quinzaine l'authenticité que doivent toujours posséder les documents de statistique administrative.

Nous avons donc raison, et M. Desbrière l'avoue implicitement, de soutenir que les chiffres des statistiques officielles ne méritent pas la confiance du public.

Nous recevons la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur, » Depuis la mémorable séance du Conseil municipal de Saumur, dont parle tant d'aujourd'hui, votre estimable journal a fait, ce jour, il s'est passé un fait non moins instructif ; je veux parler de l'enlèvement civil d'un M. Luard, dont je ne sais pas le prénom, je ne dis pas le nom de baptême, car il paraîtrait que le plus grand respect de sa vie, c'était d'avoir été baptisé. Mais que je tiens à faire remarquer, c'est la présence à ce convoi civil de M. le Principal du collège communal de Saumur et de plusieurs autres professeurs. Bien plus, ce principal et M. le professeur de philosophie

ont cru devoir parler au cime-
taire, et dans leurs discours il n'est question
de Dieu, ni de l'âme, ni de l'éternité.
Voilà donc les familles de Saumur bien
ouvertes, et ce fait arrive juste à point à
quelques jours de la rentrée, de sorte que
l'on peut se demander si, au collège de
Saumur, on croit à Dieu, à l'âme, à l'éter-
nel. Ce doute, que beaucoup peuvent par-
ager, vaudra, nous l'espérons, une déclara-
tion catégorique.

Celui qui a été l'objet de ces deux dis-
cours était professeur ou répétiteur, comme
on voudra l'appeler, au susdit collège
communal, après en avoir été l'élève.

Avis aux intéressés !
Agréez, Monsieur le Rédacteur, etc.
UN SAUMUROIS.

ANGERS.

Une grande revue de toutes les troupes
de la garnison d'Angers aura lieu demain
mardi, à 3 heures de l'après-midi, sur le
champ de manœuvre de la Brisepotière,
rue de Paris.

Les obsèques de Jeanne Odobé. — Hier, à
4 heures, ont eu lieu les obsèques de la
jeune Jeanne Odobé, à la chapelle de l'hos-
pital Sainte-Marie.

Les religieuses de Sainte-Thérèse, accom-
pagnées d'un groupe de jeunes filles, sui-
vant le convoi, ainsi que plusieurs agents
de police, et une soixantaine de personnes.

Deux magnifiques couronnes en perles
blanches et deux magnifiques bouquets de
fleurs naturelles étaient portés par les enfants
de Sainte-Thérèse et ont été déposés au
cimetière sur la tombe de cette pauvre en-
fant.

Théâtre. — Hier soir, à l'occasion de
l'ouverture du Grand-Théâtre, le foyer du
public était décoré par les soins de M. Her-
sant, directeur de la Société horticole
d'Angers.

Poitiers. — Le 2^e bataillon du 125^e de
ligne a quitté Poitiers ce matin pour se
rendre à Langres, où il va remplacer le
bataillon qui arrivera à Poitiers le 12 ou
le 13 octobre.

L'ARRIVÉE DU « SOUTH CAMBRIA » À SAINT-MALO

Nous lisons dans le *Salut* :

Samedi dernier, un énorme steamer,
long de 296 pieds anglais, le *South Cam-
bria*, calant 20 pieds d'eau et jaugeant
1500 tonneaux, entré à Saint-Malo, ap-
portant de Baltimore (Amérique) 24,000
sacs de blé, que trois treuils à vapeur
manœuvraient à décharger lundi.

Les sacs de blé étaient transportés di-
rectement dans des wagons et dans des
châssis; ils ont été ensuite dirigés vers
leurs destinations.

Des steamers à peu près de même ton-
nage sont, dit-on, arrivés à Saint-Nazaire,
chargés également de blé américain.

À ce sujet, nous apprenons qu'une quan-
tité considérable de blés exotiques va s'a-
vanter sur le marché de Rennes : on nous
apprend que les anciens magasins de la
région militaire sont loués par un né-
gociant pour y loger 10,000 sacs de blés
(*Journal d'Ille-et-Vilaine.*)

LE LIBRE-ÉCHANGE

L'Espérance du Peuple a reçu la lettre sui-
vante de Pornic, 27 septembre 1886 :

Monsieur le rédacteur,
Le libre-échange continue à enrichir
nos marins étrangers aux dépens des marins
français. Après les Prussiens, les Norvé-
giens.

La goélette prussienne *Ettine* avait à
bord un navire norvégien *Stærh* venant s'amarrer à
la rive du môle et du quai Leray. Ce navire
est aussi chargé de bois du Nord.
Le prussien *Ettine* prend du lest au
port afin d'aller charger, à Redon,
des matériaux de mines pour l'Angleterre.

En attendant, les navires français res-
tent tranquillement à l'ancre. Quelle belle
occasion que le libre-échange ! Comme les
français doivent rire de la naïveté des
Anglais !

Agrez, Monsieur le Rédacteur, etc.
X...

LE VOLEUR DU CHATEAU DE CLERMONT

André Cauveau, que l'on supposait dis-
posé à se pourvoir en cassation, a formelle-
ment refusé. Il déclare que c'est à tort qu'il
a été condamné sous le nom de Cauveau,
car il est, dit-il, réellement Flécheau ; il
continue à proférer des bravades, menaçant
de s'évader, aussitôt débarqué à la Nouvelle-
Calédonie.

En attendant, il est surveillé de près par
les gardiens qui connaissent les habitudes
de ce dangereux malfaiteur et ne veulent pas
le laisser s'évader. Leur surveillance ne sera
du reste pas de longue durée, car Cauveau
quittera Nantes et sera dirigé sur le dépôt de
Saint-Martin-de-Ré par le premier convoi, en
même temps que les condamnés de la der-
nière session.

DU DANGER DE SE FAIRE CONDAMNER SOUS LE NOM D'UN CAMARADE

Depuis quelque temps, le 44^e régiment
de ligne, en garnison à Rennes, s'était enri-
chi d'un jeune engagé volontaire, venu de la
Charente-Inférieure, et dont on était fort sa-
tisfait. Or, voilà qu'un beau jour le sergent
major de sa compagnie donna d'un ton plus
bourru que d'habitude l'ordre de lui amé-
ner le « bleu » Alfred Rullier.

— Vous me la f...tez belle, vous ! lui
dit-il, vous avez attrapé six mois de prison
le 31 mars dernier ; la compagnie a lieu
d'être fière de pareilles recrues !

— Mais, chef, balbutia le jeune soldat
tout stupéfait, je n'ai pas pu être condamné
le 31 mars à La Flèche, puisque je suis au
régiment depuis le 14 du même mois.

On eut bientôt la clef de cet imbroglio.
C'était un camarade d'enfance et d'école qui,
pincé par la justice et ne se sentant pas la
conscience très nette, n'avait trouvé rien de
mieux que d'emprunter le nom de Rullier
pour éviter une aggravation de peine.

Or, chaque fois qu'un homme sous les
drapeaux encourt une condamnation, elle
est transmise au bureau de recrutement,
afin qu'il la fasse insérer sur le livret indivi-
duel du militaire. Voilà comment on apprit,
au 44^e, la prétendue condamnation de Rul-
lier.

Le camarade qui lui avait joué le mau-
vais tour de lui voler son nom est un nommé
Williams Rasclé, âgé de 18 ans. Il est né le
24 mars 1868, à Brizambourg (Charente-
Inférieure), exerce la profession de garçon
de café et a subi cinq condamnations pour
vol et vagabondage.

Le 11 mars 1886, la gendarmerie l'arrê-
ta au Lude, en flagrant délit de tentative
de vol à la tire. Interrogé sur ses nom et
qualités, il affirma alors se nommer Alfred
Rullier, âgé de 19 ans, né à Brizambourg.
Le prévenu ayant persisté dans cette déclara-
tion, fut condamné, sous ce nom, à six
mois d'emprisonnement par le tribunal de
La Flèche.

En présence des protestations du véritable
Alfred Rullier, ses supérieurs militaires
avaient fait faire des recherches pour dé-
couvrir le coupable. On supposa, non sans
raison, que celui qui avait été condamné
par le tribunal de La Flèche devait être à
la prison du Mans. Toutefois, ce ne fut pas
sans difficulté que Rasclé fut découvert.
Interrogé plusieurs fois, par le Parquet du
Mans, dans le courant du mois de mai, il
persistait à revendiquer un état civil qui ne
lui appartenait pas. Ce n'est que le 25 dudit
mois qu'il se décida à avouer, alors qu'il
était mis en présence d'Alfred Rullier.

Le jeune Williams Rasclé, qui avait ainsi
trouvé moyen de ne pas charger davantage
son casier judiciaire portant déjà cinq con-
damnations, a vu ce qu'il en coûtait de se
faire condamner sous le nom d'un autre.

Traduit devant la Cour d'assises de la
Sarthe, il s'est vu condamner, pour faux en
écriture publique, à trois ans d'emprison-
nement ; de plus, il sera relégué à sa sortie
de prison. (*Eclair.*)

CE QUI SE PASSE À L'OPÉRA

On lit dans le *Petit Journal* :

« La représentation d'*Henri VIII*, à l'O-
péra, a marché cahin-caha ; c'est, d'ail-
leurs, passé en habitude à l'Académie de
musique depuis quelque temps. Les chan-
teurs savaient insuffisamment leurs rôles et
le souffleur soufflait à s'époumonner, —
mais sans autre résultat appréciable.

» Au dernier tableau du quatrième acte,
un incident s'est produit : à l'endroit où la
reine Catherine est censée écouter un chœur
qui se chante dans la coulisse, le chef d'or-

chestre avait frappé la mesure... et rien ne
parlait ; alors, après une de ces demi-minu-
tes qui paraissent longues... longues... re-
tentit de la coulisse une formidable attaque
donc, N... de D... Il si formidable que la salle
tout entière l'a entendu.

» Cela s'est passé vendredi soir, 24 sep-
tembre, à minuit moins un quart, à l'Acadé-
mie nationale de musique, où jusqu'alors
on se contentait de chanter faux. Mainte-
nant, on y crie ce que vous venez de lire. A
quand le mot de Cambronne ? »

Cela doit nous rendre indulgents, dit
l'*Espérance* de Nantes, pour les faits de même
genre qui pourraient se produire en pro-
vince, où le nombre des répétitions est for-
cément très restreint ; mais nous avons le
droit, par exemple, de trouver extraordi-
naire que pareille chose arrive à l'Opéra,
dont les directeurs, MM. Ritt et Gailhard,
voudraient pourtant bien faire croire, à
grand renfort de réclames, qu'eux seuls
étaient capables de relever le niveau de l'art
à l'Académie nationale de musique.

SQUARE DU THÉÂTRE

HARMONIE SAUMUROISE

Concert du Dimanche 3 octobre 1886,
de 4 à 5 heures du soir.

Programme.

- | | |
|--|------------|
| 1 ^o Allegro militaire | X. |
| 2 ^o François les Bas-Bleus | MAYEUR. |
| 3 ^o Les Gouttes d'Or, pour piston | CORBIN. |
| 4 ^o La Fille du Tambour-Major,
fantaisie | OFFENBACH. |
| 5 ^o La marche du Prophète | MEYERBEER. |
- Le Chef de musique,
GOUBEAULT.

Théâtre de Saumur

DIRECTION R. NEVEU

Lundi 4 octobre 1886,

Ouverture de la Saison théâtrale

DÉBUT DE LA TROUPE DE COMÉDIE

La Closerie des Genêts

Drame en 7 actes, par Frédéric SOULIÉ.

Distribution :

- | | |
|---------------------------------|----------------|
| Kérouan | MM. Mallet. |
| Le marquis de Montclair | Bernard. |
| Le général comte d'Estève | Huguel. |
| Georges d'Estève | Rima. |
| Dominique | Duchâteau. |
| Christophe dit Aly | Leprin. |
| Brias | Monval. |
| D'Avatiannes | Alexandre. |
| Pornic | Siervenon. |
| Léona de Beauval | Mme Duchâtel. |
| Louise | Adam. |
| Lucile | Féal. |
| Madeleine | Valérie. |
| Perrine | B. Mallet. |
| Mathurine | Mallet. |
| Mme de Brias | Morelly. |
| Mlle de Brias | Juliette. |
| Marianne | Eugénie. |
| Maclou, vieux mendiant | MM. M. Luneau. |
| François | Louis. |
| Louis | Penard. |
- Paysans bretons, Invités.
Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. »

Bibliographie.

Un petit volume bien curieux vient de paraître ;
il est dédié aux genres français et étrangers par
l'auteur, M. Evariste CARRANCE, et porte ce titre
plein d'alléchantes promesses : LES BELLES-
MÈRES, Anecdotes, Epigrammes, Satires. Voilà
une provision de gaieté pour les longues soirées
d'hiver, et nous osons prédire à ce petit livre un
succès retentissant.

Pour recevoir franco « Les Belles-Mères », adre-
sser en mandat ou timbres-postes CINQUANTE cen-
times à M. le Directeur de la *Revue Française*, 6,
rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

Les célébrités de l'art musical sont una-
nimes pour approuver la Nouvelle Méthode
de piano de A. Schmoll, ouvrage devenu si
rapidement populaire en France et en Bel-
gique. M. Marmontel, le savant professeur
du Conservatoire de Paris, dans une lettre à
l'auteur, l'appelle « un des meilleurs ouvra-
ges élémentaires et progressifs qu'il con-
naisse dans ce genre ; » M. Massenet, le
célèbre compositeur, le qualifie de « Mé-
thode unique et absolument remarquable ; »
M. Meriel, ancien directeur du Conservatoire
de Toulouse, « enchanté des résultats obte-
nus à l'aide de cette méthode, » la déclare
« de beaucoup supérieure à toutes les autres
du même genre ; » M. Samuel, directeur du

Conservatoire de Gand, s'en sert pour ses
enfants, la trouve excellente et déclare que
« c'est ce qui existe de mieux pour le pre-
mier enseignement de la jeunesse. »
Enfin, dans un rapport adressé à M. Ra-
doux, directeur du Conservatoire de Liège,
M. Ghymers, professeur de cet établisse-
ment, dit entre autres : « cette méthode, ou-
vrage bien pensé et bien fait, laisse loin der-
rière elle et me paraît destinée à remplacer
dans l'éducation musicale tous les ouvrages
similaires qu'une longue et regrettable rou-
tine n'a que trop consacrés. » 5 Parties,
chaque 3 fr. S'adresser au Bureau d'expé-
dition des œuvres de A. Schmoll, 114, Ave-
nue de Villiers, à Paris.

La Préface est envoyée franco sur de-
mande.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 25 septembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Vé-
ron. — Nos gravures : M. le duc Decazes ;
M. de Carayon La Tour ; En Bulgarie ;
Beaux-Arts : Justinien, tableau de Benjamin
Constant ; Le Djoué, bateau de M. de Brazza ;
Les travaux du Pont-Neuf ; Les grandes
manœuvres ; Le bataillon scolaire, à Liège.
— Le Fil, nouvelle, par M. Gustave Tou-
doux. — Revue anecdotique, par Lorédan
Larchey. — Chronique musicale, par M. A.
Boisard. — Bibliographie. — Le monde fi-
nancier. — Echecs. — Récréations de la
famille. — Rébus.

GRAVURES : M. le duc Decazes. — M. de
Carayon La Tour. — Evénements de Bul-
garie : Tentative de déraillement ; La prise
du palais par le régiment Stroumska-Polka.
— Justinien, tableau de M. Benjamin Con-
stant. — Le Djoué, bateau construit par M.
de Brazza. — Paris : Les travaux du Pont-
Neuf. — Les grandes manœuvres : Une
charge du 7^e dragons. — Liège : Remise
d'un drapeau aux bataillons scolaires. —
Echecs. — Récréations de la famille. —
Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ;
— Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.
On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M.
Edouard Charton) contient, dans son numéro
du 30 septembre :

TEXTE. — Les Sardes. — Percement des grands
tunnels, par M. E. Lefebvre. — La Manécanterie,
à Lyon, par M. G. Lafaye. — Carlo Bertinazzi, par
M. Ferdinand Denis. — Un Ancêtre de Jean de la
Fontaine, par M. L. Merlet. — Les Oiseaux
chanteurs, par M. E. Lesbazeilles. — La Notion du
temps, par M. Paul Lafitte.

GRAVURES. — La Déesse dominatrice du monde,
panneau peint par Jean Bellin. — Costumes sardes.
— Cruche de baptême. — La Manécanterie, à
Lyon. — Carlo Bertinazzi. — La Quêteuse,
vignette du *Roman bourgeois*. — Pristyle de la
galerie des beaux-arts à l'Exposition de 1878. —
Le Merle. — Le Pinson. — Le Sismographe.



LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux
des hôpitaux de Paris
« obtiennent mille guérisons par an, à terme moyen. »
— Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes,
dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le
docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers
le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit
le même jour les malades particuliers à l'hôtel
d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt
à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consulta-
tions à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES
Aux enchères publiques.

Le LUNDI 4 OCTOBRE 1886, à une heure du soir, dans une maison, à Saumur, rue de la Visitation, n° 71, où est décédée M^{me} veuve BOULARD,

Il sera vendu :

Buffet, armoire, bois de lit, tables, chaises, lit en fer, couettes, traversins, oreillers, couvertures, draps, essuie-mains, batterie de cuisine, vaisselle et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

Étude de M^e PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON

Avec Remise et Écurie,

A Saumur, Grand' Rue, 12.

S'adresser, pour traiter, à M^e LECOQ, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489)

A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISON

Avec Remise et Écurie

Rue des Boires.

Cette maison se compose de salle à manger, salon, cuisine et trois chambres à coucher.

S'adresser, pour visiter, à M. MOURLARD, menuisier, même rue, n° 21.

A VENDRE
UNE MAISON

Rue Cendrière, n°s 8 et 10,

Cette MAISON, précédée d'une cour, comprend, au rez-de-chaussée : cuisine, office, vestibule, salle à manger, salon, deux pièces à côté ; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinets de toilette et lieux à l'anglaise, lingerie ; trois mansardes de domestiques, deux greniers, écurie à deux chevaux, remise, cave, petite cour derrière la maison.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

Étude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE
MOBILIÈRE
Volontaire.

Le DIMANCHE 3 OCTOBRE 1886, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu,

Au château de Milly, commune de Gennes,

On vendra :

Dix lits en acajou, noyer et frêne, quinze matelas, quinze lits de plume, vingt-cinq traversins ou oreillers, quatorze couvertures en coton, tables de nuit, armoire à glace, quatre buffets en noyer et acajou, trois commodes, dix tables, fauteuils, un canapé, deux chaises, chaises en acajou et paillassandre, pendules, glaces, flambeaux, bancs de jardin, vases en fonte, une bascule, deux établis, une meule, un moulin à passer la farine, batterie de cuisine en cuivre, charrette, tombereau, charrues, instruments de culture et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e ROULLEAU, notaire à Fontevault.

Le LUNDI 4 OCTOBRE 1886, à Fontevault,

VENTE de Meubles, Marchandises diverses, Chaussures en tous genres, avec un rabais considérable.

A LOUER DE SUITE

Rue de Bordeaux, 62,

ÉCURIE à 4 PLACES

Remise,

Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.

S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

A VENDRE

Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE

UN EXCELLENT PHAÉTON

d'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

Étude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin,

Sise à Longué, rue de la Lot

Occupée par M. Saussereau,

marchand de vins.

Mise à prix : 15,000 fr.

Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Le dimanche 17 octobre, à deux heures après midi, au château de Brézé,

520 BEAUX PEUPLIERS

Divisés en deux lots,

Ci-après désignés.

Premier Lot. — 220

114 pieds, situés sur l'ancienne chaussée d'Asnières.

106 pieds, situés le long du chenal, au Pont-de-la-Rivière.

Deuxième Lot. — 300

91 pieds, situés sur la pièce du Gué-Vilain, ferme de Belle-Chasse.

159 pieds, situés dans les marais de Belle-Chasse.

50 pieds, situés sur les pièces de Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (653)

A LOUER DE SUITE

Maison meublée

Avec Remise, Écurie et Jardin,

Située à Saumur, rue de la Chouetterie, n° 4.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (644)

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les voliges,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M^d de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13,

à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité

supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée. Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et du Canada. (904)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Villa du Chardonnet

S'adresser à la Retraite.

M. HURTAULT a l'honneur de prévenir MM. les propriétaires de voitures et carrossiers qu'il vient de prendre la suite d'affaires de M. CARVRET, peintre en voitures, rue de Bordeaux. (666)

REVUE FRANÇAISE

Organe des Concours poétiques du Midi

DIRECTEUR : Evariste CARRANCE

Abonnements : 10 francs par an pour la France ; 12 fr. pour l'Étranger.

La Revue Française, grâce à ses célèbres Rédacteurs, a pris une place incontestable dans le monde des journaux.

Elle s'occupe de lettres, sciences et arts, et publie : Coriolan, drame en vers, par Evariste CARRANCE.

Les Abonnements doivent être adressés à M. le Directeur de la Revue, hôtel de Comité Poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

La Photographie de M. Evariste CARRANCE (17 centimètres de hauteur sur 11 de largeur) sera envoyée franco en échange de 1 fr. 25, adressés à M. L. DURAN, 6, rue du Saumon, Agen.

SANS PALAIS **DENTS** **NI CROCHETS**
Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR
Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 SEPTEMBRE 1886

Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 65	82 55	Est	810	810	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	521	521 75
3 % amortissable	85 55	85 72	Paris-Lyon-Méditerranée	1230	1233 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	526	522	Est	389 50	390 25
3 % (nouveau)	82 75	82 70	Midi	1150	1150	— 1865, 4 %	519 25	518 50	Midi	390	390 75
4 1/2 %	106 15	106 15	Nord	1542	1540	— 1869, 3 %	409	408	Nord	397 75	397
4 1/2 % (nouveau)	110 15	110	Orléans	1340	1343 50	— 1871, 3 %	398	397 50	Orléans	399 25	399 25
Obligations du Trésor	510	509	Ouest	873 75	877 50	— 1875, 4 %	521 50	522	Ouest	399 50	399 25
Banque de France	4130	4120	Compagnie parisienne du Gaz	1425	1427 50	— 1876, 4 %	521	522	Paris-Lyon-Méditerranée	390	390 50
Société Générale	470	470	Canal de Suez	2037	2043 75	Bons de liquid. Ville de Paris	535	537 25	Paris-Bourbonnais	391	390
Comptoir d'escompte	995	998 15	C. gén. Transatlantique	490	488 75	Obligations communales 1879	474	472 50	Canal de Suez	592	593
Crédit Lyonnais	540	540	Russe 5 0/0 1870	100	100 25	Obligat. foncières 1879 3 %	478 75	479 50			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1395	1392 50				Obligat. foncières 1883 3 %	382	380 50			
Crédit mobilier	261 25	267 50									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS										SAUMUR — BOURGUEIL						SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Expr. soir	Mixte soir	Mixte soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Dernier
Saumur (orl.)	2 12	6 54	»	10 32	1 56	»	8 34	Loudun	»	8 42	»	1 53	9 11	»	Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 10	8 44
Saumur (état)	2 68	6 50	8 28	10 30	1 53	4 05	8 30	Thouars	6 15	12 40	1 30	4 24	9 12	10 10	St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 34	»
Nantillyhalte	2 19	7 04	8 37	10 45	2 03	4 15	8 43	Montreuil (a)	6 48	12 59	2 03	4 53	9 45	10 29	St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 50	»
Varr.-Chacé	»	7 10	8 48	10 52	»	4 22	8 49	— (dép.)	6 58	1	2 23	5 03	9 55	10 30	Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41	»
Brézé s.-Cyr.	»	7 18	9 02	11	»	4 30	8 56	Brézé-s.-Cyr.	7 19	»	2 38	5 17	10 09	»	La Ménitrie	3 31	7 35	9 53	57	3 52	7 50	11 15
Montreuil (a)	2 37	7 31	9 19	11 15	2 21	4 46	9 08	Varr.-Chacé	7 28	»	2 46	5 24	10 17	»	Angers	3 38	8 23	10 41	2 40	4 20	8 23	11 55
— (dép.)	2 38	7 38	»	11 24	2 22	4 57	9 11	Nantillyhalte	7 35	1 17	2 51	5 29	10 22	10 47								
Thouars	2 57	8 06	»	11 57	2 41	5 22	9 37	Saumur (état)	7 49	1 27	3 02	5 40	10 30	10 57								
Loudun	»	8 09	»	3 16	»	»	9 52	Saumur (orl.)	7 48	1 25	3 01	5 38	»	10 55								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur.